

Les femmes et l'appropriation du politique en Nouvelle-Calédonie (1944-1982)

En 1944, deux évènements élargissent de façon spectaculaire le corps électoral en France. S'ils touchent la France métropolitaine, ils ont un retentissement encore supérieur dans les colonies.

Par l'ordonnance du 21 Avril 1944, prise à Alger, les femmes françaises accèdent au droit de vote et à l'éligibilité au même titre que les hommes. Trois mois plus tôt la conférence de Brazzaville redéfinit les rapports entre la métropole et ses colonies et prévoit l'abrogation du code de l'indigénat. Cette abrogation est entérinée par un décret du 1^{er} Janvier 1946.

En Nouvelle-Calédonie, ces deux évènements transforment le fonctionnement quotidien de la colonie : l'ouverture des réserves provoque un face à face progressif entre populations qui vivaient jusque là de façon totalement séparées. L'entrée des femmes européennes, puis, progressivement, des colonisé(e)s dans la citoyenneté active bouleverse les équilibres sociaux et politiques.

Comme en métropole ou dans les autres outre-mer, les femmes se mobilisent très tôt pour réclamer droit de vote et avancées sociales. Le Groupement des femmes françaises de Nouvelle-Calédonie (GFFNC) voit le jour le 17 Novembre 1944. Ce groupe, présidé par Mme Collard, est composé de personnalités hautes en couleur comme Pauline de Aranda Fouché ou Jeanne Tunica Y Casas. Ces dernières sont, dès 1945, candidates aux diverses élections. Actif entre 1944 et 1947, le groupe disparaît comme il est apparu et sans avoir donné les résultats escomptés. Cette disparition est le signe du long désert politique que traversent les calédoniennes jusqu'au milieu des années 1960, date à laquelle les premières femmes entrent dans les conseils municipaux (May AUDET, Bourail, 1967). Il faut attendre encore dix ans pour voir les premières élues siéger à l'assemblée territoriale (Edwige ANTIER, Marie-Paule SERVE, 1977), puis 1982 pour voir l'une d'elles entrer dans un conseil de gouvernement (Yvonne HNADA, Gouvernement TJIBAOU).

Comment expliquer cette longue « absence » des femmes dans la politique calédonienne ? Quelles limites, quels freins, ont-elles rencontré pendant cette période ? Comment expliquer l'écart entre leur égalité instituée et la réalité de leur absence du jeu politique ?

Pour répondre à ces questionnements, il s'agira de questionner le politique dans tous ses champs :

- celui de la participation : les femmes sont-elles inscrites sur les listes électorales ? Votent-elles ? Font-elles partie des bureaux de vote ?
- celui de l'engagement : les femmes s'engagent-elles dans les associations ? Les syndicats ? Les partis politiques ?
- celui de la représentation : qui sont les candidates ? Les élues ? Quelles femmes sont intellectuellement engagées ?

En parallèle de ces questionnements, il s'agira de dégager des figures féminines pour déterminer leur processus d'entrée en politique mais également l'origine de leur autorité politique. En quoi ces femmes ont-elles suffisamment d'autorité pour accéder aux responsabilités ?

Pour répondre à toutes ces questions, une approche historique classique sera inutile et il faudra mobiliser d'autres grilles de lecture, comme celles qui nous sont offertes par les dernières avancées de courants comme les gender studies, les cultural studies, les postcolonial studies ou encore les subaltern studies.